



Conseil d'Agglomération

Mercredi 3 mai 2023

Note de synthèse

CS 9602
07300 MAUVES

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME
ÉTABLES GERVAIS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARINAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MAUVES MERCURIO-VEAUNES MONTCHENU
PAILHARÈS PLATS PONT-DE-LISÈRE SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-
JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Vivre
& Entreprendre **ICI**
ARCHEAgglo.fr

Table des matières

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération	3
ENVIRONNEMENT	5
Projet Alimentaire inter Territorial – Stratégie et plan d'actions pluriannuels 2023-2028	5
Projet Alimentaire inter Territorial - Programme 2023	7
Campagne sensibilisation scolaire 2023-2024 - Choix des prestataires	9
Milieux / ENS - Contrat Ardèche Nature 2023 - 2026 - Convention de partenariat et validation du programme d'actions 2023	12
POLITIQUES CONTRACTUELLES	14
Conventionnement avec le Département de l'Ardèche dans le cadre d'Atout Ruralité Ardèche	14
URBANISME	15
Convention d'adhésion temporaire au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la commune de Tain l'Hermitage	15
Subvention pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanos-Curson	15
FINANCES – MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE	17
Patrimoine - Adhésion au groupement de commande SDE 07 pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments	17
Moyens généraux – Lancement du marché « produits d'entretien »	17
Finances – Fonds de concours à la commune de Tournon-sur-Rhône pour l'acquisition d'un local à destination de professionnels de santé	18
Finances – Fonds de concours à la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse pour la réalisation de l'accès en mobilité douce au collège Joséphine Baker.	19
PETITE ENFANCE	20
Marché « fourniture des repas » pour les structures d'accueil des jeunes enfants	20
Marché de fourniture d'électroménager semi professionnel et réparation - Groupement de commande avec Planète Môme	22
PROJET DE TERRITOIRE – MOBILITES – DEVELOPPEMENT LOCAL	24
Développement local - Renouvellement du Conseil de développement	24
ADMINISTRATION GENERALE	25
Modification d'un délégué au Syndicat Intercommunal des eaux de la Veauce	25
INFORMATIONS	26
Présentation du bilan de l'action Emploi / Orientation d'ARCHE Agglo	26

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération

(cf. détail disponible sur votre tablette)

DEC 2023-157 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

DEC 2023-158 - Objet : Commande publique - Avenant n°1 – Contrat simplifié n°2022C30 – AMO pour répondre à l'appel à candidature « programmation LEADER 2023-2027 » des EPCI ardéchois

DEC 2023-159 A DEC 2023-163 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

DEC 2023-164 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement saisonnier d'activité – Agent de déchetterie

DEC 2023-165 - Objet : Commande Publique – Marché n°2022-44-A – marché d'assistance et de conseil pour l'accompagnement et la mise en œuvre du mode de gestion d'exploitation du centre aquatique linéaire d'ARCHE Agglo

DEC 2023-166 - Objet : Habitat – outil « zéro logement vacant »

DEC 2023-167 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement saisonnier d'activité – Agent de déchetterie

DEC 2023-168 - Objet : Commande publique - Avenant n°1 – Marché n° 2021-11-A – Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Chanos Curson

DEC 2023-169 A DEC 2023-173 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

DEC 2023-174 - Objet : Petite enfance – Avenant n° 5 au Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

DEC 2023-175 - Objet : Agriculture - Convention 2023 pour la collecte annuelle de déchets plastiques agricoles à la déchetterie de Colombier-le-Vieux pilotée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

DEC 2023-176 - Objet : Développement économique – Aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente – SAS LA CHOUETTE BRASSERIE à Saint-Jean-de-Muzols

DEC 2023-177 - Objet : Développement économique – Aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente – SARL LA BOUCHERIE DU VILLAGE à Saint-Félicien

DEC 2023-178 - Objet : Développement économique – Aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente – SARL CHEZ PIERRETTE à TAIN L'HERMITAGE

DEC 2023-179 - Objet : Développement économique – Aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente – EIRL AU FUMET D'ANTAN à SAINT-FELICIEN

DEC 2023-180 A DEC 2023-185 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

DEC 2023-186 - Objet : Patrimoine - Marché contrat d'entretien, maintenance/dépannage et vérifications réglementaires de portes, portails, rideaux métalliques, barrières automatiques et manuels lot 1 et lot 2

DEC 2023-187 - Objet : Aménagement – Aire d'accueil des gens du voyage de Tournon-sur-Rhône – Dérogation à la durée de séjour maximum

DEC 2023-233 - Objet : Ressources Humaines -contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

DEC 2023-234 - Objet : Patrimoine – Acquisition de 1 véhicule électrique GOUPIL à l'UGAP

DEC 2023-235 - Objet : Ressources Humaines -contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

DEC 2023-236 - Objet : Développement économique – Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec les chambres consulaires en date du 06 mai 2022

DEC 2023-237 - Objet : Commande Publique – Contrat n° 2023C27 – Mission de contrôle technique extérieur - Génie Civil dans le cadre des travaux d'aménagement contre les crues de la Veauue et du Merdarioux

DEC 2023-238 - Objet : Commande Publique – Marché n° 2022-33-A – Avenant n°1 - Travaux de raccordement assainissement lieudit Les Vignes RD238 route de Gilhoc commune de Colombier le Jeune

DEC 2023-239 A DEC 2023-244 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

DEC 2023-245 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement saisonnier d'activité – Adjoint technique territorial

DEC 2023-246 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement temporaire d'activité - Adjoint technique territorial

DEC 2023-247 - Objet : GEMAPI – conventions de mise à disposition d'ouvrages, de partage ou de superposition d'usage pour les systèmes d'endiguement et conventions de mutualisation de moyens avec les communes ou les syndicats pour la surveillance de ces ouvrages.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur Stéphanie NOUGUIER

Projet Alimentaire inter Territorial – Stratégie et plan d'actions pluriannuels 2023-2028

ARCHE Agglo a approuvé en janvier 2020 le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

En avril 2021, ARCHE Agglo a candidaté au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol et porté par ARCHE Agglo.

Conformément au plan de financement proposé dans le cadre du Plan de Relance, ARCHE Agglo et la Communauté de Communes de Rhône Crussol ont réalisé un diagnostic « agri-alimentaire » partagé avec les acteurs du territoire en 2022 avec l'expertise de l'association Let's Food et du cabinet Vertigo Lab.

Calendrier du déroulé du diagnostic :

- Synthèse des données disponibles (diagnostics du territoire, recensement général agricole, plan climat, ...) et identification d'enjeux prioritaires
- Mai 2022 : réalisation de 3 « focus groupes » pour confronter les premiers résultats du diagnostic aux acteurs de terrains et recueillir leurs avis, expériences, pistes de solutions
- Juin 2022 : Arbitrage en COPIL pour sélectionner les 3 enjeux prioritaires et stratégiques
- Septembre 2022 : réalisation de 3 ateliers participatifs afin de co-construire le programme d'action du PAiT, compte tenu du diagnostic et des enjeux du territoire.
- Novembre 2022 : Synthèse, finalisation du diagnostic, rédaction du tableau de bord avec 30 actions et approfondissement du contenu de réalisation de 12 actions parmi les 30 actions.

Vu la délibération n° 2022-018 du 22 janvier 2020 approuvant le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération n° 2021-070 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Considérant la reconnaissance du PAiT en août 2021 par le Ministère de l'agriculture pour utiliser la marque collective « Projet Alimentaire Territorial reconnu par le ministère de l'agriculture », labellisé de niveau 1 « projet émergent ».

Considérant la sélection du PAiT par l'État et la Direction Régionale de l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) en septembre 2021 et l'obtention de la subvention de 100 000 € dans le cadre du Plan France Relance,

Considérant la convention signée avec l'État et la DRAAF pour la période allant du mois d'avril 2021 à avril 2024,

Considérant la constitution du COPIL pour ce projet constitué de Stéphanie Nougulier, Pascal Balaÿ pour ARCHE Agglo et Jean Riaillon et Denis Dupin pour la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Considérant le Plan de financement à savoir 100 000 € annuel pour les actions, dont 56 000 € concernent les campagnes pédagogiques

Recettes : sous réserve d'être lauréat des appels à projets à venir. Veille auprès des financeurs : État, Région (FEADER), LEADER, Département, Agence Régional de Santé, Agence de l'Eau, CNR, ...

Considérant les **3 enjeux stratégiques liés aux 3 piliers du développement durable** avec un volet social, un volet économique et un volet environnemental :

Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)

Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)

Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)

Considérant le plan d'actions pluriannuel 2023-2028 associé à chacun de ces enjeux :

ENJEU 1 : FAVORISER L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS - volet social

Objectif 1 : Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire

- 1- Développer l'offre alimentaire en milieu rural – soutien à l'émergence de points de vente adaptés
- 2- Soutien aux mobilités douces pour faciliter l'accès aux points de vente alimentaires
- 3- Renforcer la coordination des acteurs et actions de l'aide alimentaire
- 4- Faciliter l'accès à l'aide alimentaire en soutenant le développement d'une aide alimentaire itinérante

Objectif 2 : Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité

- 5- Expérimenter une action de Sécurité Sociale Alimentaire
- 6- Proposer des chantiers de glanage
- 7- Se rapprocher des centres d'éducation populaire afin de rapprocher l'offre alimentaire de qualité et accessible des publics précaires (communiquer sur l'offre existante, créer des groupements d'achats etc.)

Objectif 3 : Eduquer à une alimentation saine et durable

- 8- Diversifier les actions de sensibilisation du grand public à une alimentation de qualité (pour atteindre de nouveaux publics et changer les habitudes)
- 9- Pérenniser et diversifier les actions de sensibilisation des scolaires à une alimentation de qualité et durable
- 10- Augmenter le nombre de jardins partagés
- 11- Renforcer l'exemplarité des collectivités dans les services protocolaires en termes d'alimentation durable

ENJEU 2 : FACILITER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS EN AGRICULTURE ET LA STRUCTURATION DES FILIERES AGROALIMENTAIRES LOCALES – volet économique

Objectif 1 : Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières

- 12- Augmenter la visibilité des producteurs et expériences inspirantes sur le territoire (signalétiques) au sein des GMS notamment
- 13- Encourager et faciliter l'échanges de pratiques entre producteurs et entre communes (politiques foncières)
- 14- Faciliter la transmission des corps de ferme et l'accès au logement pour les installations
- 15- Encourager l'émergence de structures d'appui à l'installation agricole
- 16- Favoriser les productions nourricières de qualité au travers d'aides financières et techniques ciblées
- 17- Valoriser les métiers agricoles et alimentaires auprès des jeunes pour susciter des vocations

Objectif 2 : Préserver et faciliter l'accès au foncier

- 18- Développer l'acquisition foncière concertée entre collectivités, SAFER, Terres de Liens, CNR et agriculteurs locaux
- 19- Faire connaître les outils existants pour favoriser l'accès au foncier (Le Coin du Foncier...)
- 20- Sanctuariser les espaces agricoles en mobilisant de nouveaux outils (PAEN, ZAP...)

Objectif 3 : Soutenir le développement d'outils de transformation et de commercialisation de proximité

- 21- Créer ou soutenir l'émergence d'une légumerie pour la restauration collective
- 22- Encourager l'émergence et accompagner le développement de structures collectives de commercialisation et de transformation
- 23- Faciliter la mise en relation entre producteurs, transformateurs, distributeurs
- 24- Étudier les opportunités de création de cuisines intercommunales ?

ENJEU 3 : ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION ET LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES POUR REDUIRE LES RISQUES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX – volet environnemental

Objectif 1 : Accélérer le changement des pratiques agricoles

- 25- Informer, former et accompagner les producteurs vers des systèmes agricoles vertueux
- 26- Renforcer les échanges de pratiques sur les nouvelles filières en agroécologie (légumineuses) et structurer les filières oléoprotéagineuses et légumineuses à l'échelle régionale
- 27- Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes et optimisation de la gestion de l'eau sur l'exploitation agricole (via les pratiques agricoles et/ou via des expérimentations de type key-line design)

Objectif 2 : Accélérer la transition des régimes alimentaires

- 28- Former les cuisiniers de la restauration collective à des propositions de recettes végétariennes, intégrant davantage de légumineuses

Objectif 3 : Proposer des solutions de revalorisation des déchets organiques des professionnels

- 29- Créer/soutenir une filière de revalorisation des biodéchets des professionnels
- 30- Étudier la création d'unité de broyage mobile pour produire du compost de proximité

Considérant que la priorisation et la chronologie des actions de 2024 à 2028 sera débattue au sein de la Commission Environnement.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'APPROUVER les 3 enjeux stratégiques du Projet Alimentaire inter Territorial
- ✓ D'APPROUVER les 30 actions identifiées pour ces 3 axes stratégiques
- ✓ DE SOLLICITER les partenaires financiers selon leur règlement en vigueur
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Projet Alimentaire inter Territorial - Programme 2023

Il est proposé de sélectionner quelques actions à réaliser pour 2023 afin de décliner le programme pluriannuel 2023-2028 :

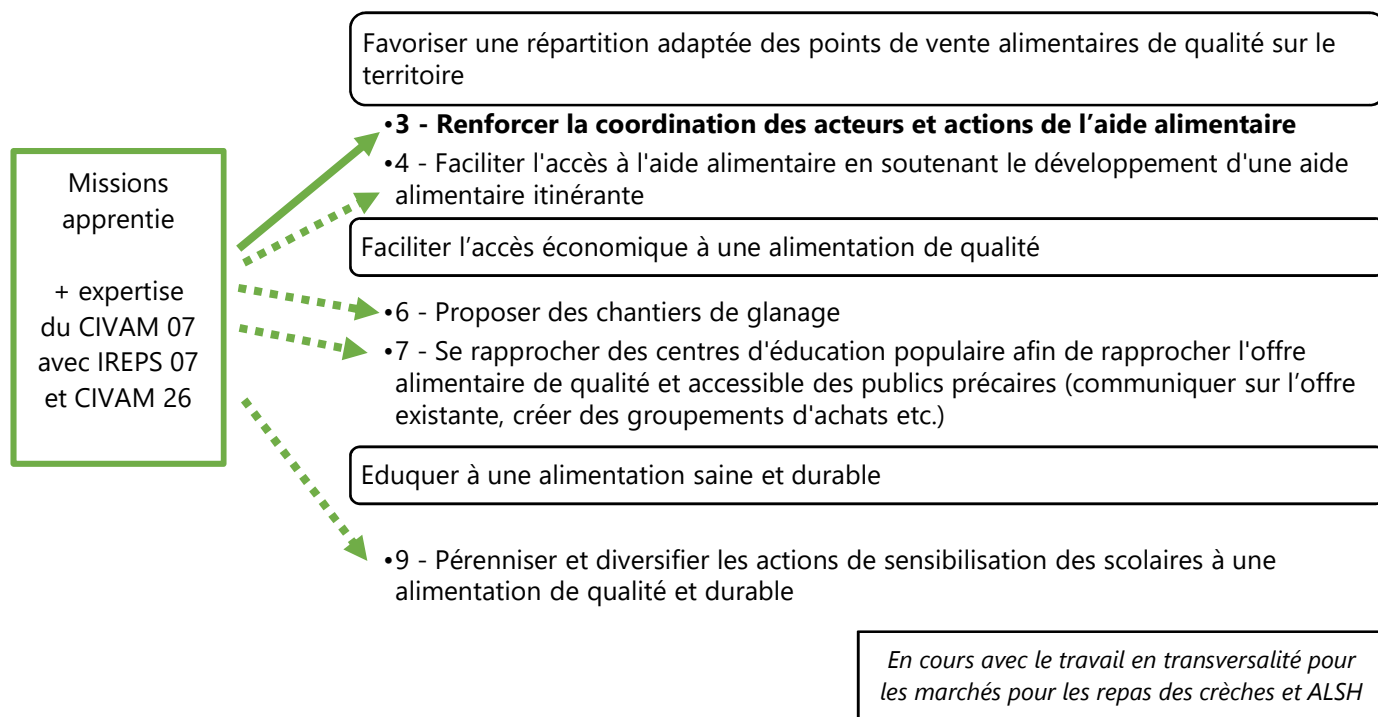
Glossaire

ADDEAR - Associations Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
CIVAM - Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
DRAAF - Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
IREPS - Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
PAiT - Projet Alimentaire inter-Territorial
PNA - Programme National pour l'Alimentation

Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous

Pour cet enjeu, il est proposé de flécher du temps d'animation en interne : via une apprentie, en poste depuis septembre 2022 sur le volet alimentation, et de solliciter l'expertise des partenaires suivants : La Fédération Départementale des CIVAM 07, la Fédération Départementale des CIVAM 26 et l'IREPS 07 afin de réaliser **l'action n°3 : renforcer la coordination entre les associations d'aide alimentaire**. L'action 3 étant assez globale, elle pourra permettre de décliner éventuellement d'autres actions : actions 4, 6, 7, 9.

Schéma :



Plan de financement :

- Prestation de 13 500 € maximum pour 40 jours d'accompagnements jusqu'à septembre 2024 (expertise identifiée auprès du CIVAM 07, de l'IREPS 07 et du CIVAM 26).
- Financement de 50 % par le Plan National pour l'Alimentation (convention DRAAF jusqu'à septembre 2024)

Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales

Pour cet enjeu, la transmission des corps de ferme (action 14) et la valorisation des métiers agricoles (action 17) sont apparus comme prioritaires suite aux commissions et au comité de pilotage.

Pour l'action 14, en complément du règlement d'aide à l'installation agricole en vigueur sur ARCHE Agglo, deux temps forts pourraient être organisés côté Ardèche et également côté Drôme :

- ✓ Une demi-journée « casse-croûte » installation-transmission, à destination des agriculteurs cédants et des porteurs de projet – co-animé techniquement par les ADDEAR et les Chambre d'agriculture
- ✓ Une journée de formation à destination des élus communaux concernant les enjeux de la transmission agricole sur leur territoire (quels leviers ? quelle veille ?) avec une visite de terrain sur une ferme pour illustrer un parcours de transmission – co-animé techniquement par les ADDEAR et les Chambre d'agriculture avec une intervention de Solidarité Paysans.

Pour l'action 17, un partenariat avec une classe de BAC Pro Commerce au Lycée Gabriel Faure de Tournon est en cours. Cette action porte sur le thème de l'alimentation durable et les circuits courts. Des liens avec le forum de l'emploi et le forum des métiers sont également possibles en inter-service.

Plan de financement :

- Prestation de 13 000 € maximum (expertise identifiée auprès des Chambres d'agriculture 26 et 07, des ADDEAR 26 et 07 et de Solidarité Paysans)
- Pas de financement identifié

Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux

Pour cet enjeu, l'accompagnement des producteurs vers des systèmes agricoles vertueux (action 25) et le renforcement de l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes (action 27) sont apparus comme prioritaires suite aux commissions et au comité de pilotage.

Pour l'action 25 : des accompagnements techniques et collectifs pourront être proposés aux agriculteurs sur les thématiques suivantes : fertilité des sols et matière organique, couverts végétaux, préservation de la ressource en eau. Ces accompagnements techniques pourront s'appuyer sur l'expertise des structures telles que les Chambre d'agriculture, le réseau AgriBio et autres.

Pour l'action 27 : des accompagnements techniques concernant les modes de production vertueux en matière de préservation de la ressource en eau pourront être proposés. Un partenariat avec la Communauté de Communes Rhône Crussol pour essayer leur expérience de key-line design sur ARCHE Agglo pourra être établi. Cela pourra s'inscrire dans le cadre de la candidature à l'AMI de l'Agence de l'Eau portée par Rhône Crussol.

Plan de financement :

- Prestation de 12 000 € maximum (expertise identifié auprès des Chambres d'agriculture, du réseau AgriBio et autres structures compétentes techniquement sur les thématiques agricoles).
- Financement en cours de demande à l'Agence de l'Eau pour le projet avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol (pilotage par CCRC pour la demande de financement)

Considérant l'avis des élus de la Commission Environnement du 14 février 2023 pour ARCHE Agglo,

Considérant l'avis des élus de la Commission Agricole du 7 février 2023 de la Communauté de Communes de Rhône Crussol ;

Considérant l'avis des élus du Comité de Pilotage du PAiT du 2 mars 2023.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'APPROUVER le programme d'actions pour 2023
- ✓ DE SOLLICITER les partenaires financiers selon leurs règlements en vigueur
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Campagne sensibilisation scolaire 2023-2024 - Choix des prestataires

En mars 2020, un accord cadre relatif aux campagnes pédagogiques sur le thème de l'environnement à destination du public scolaire en 4 lots a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois 1 an. L'accord-cadre à bons de commande prend fin en juillet 2023. Il a été nécessaire de relancer ce marché.

Le nouveau marché concerne la réalisation des animations sur le thème de l'environnement pour les élèves d'écoles maternelles et élémentaires publiques et privées des communes du territoire durant l'année scolaire.

Ce marché doit également permettre aux enfants accueillis dans les ALSH du territoire de bénéficier d'une sensibilisation sur les mêmes thématiques que les écoles.

Il s'agit d'un marché de services alloti de la manière suivante :

- ✓ Lot 1 : thématique des rivières
- ✓ Lot 2 : thématique agriculture – alimentation
- ✓ Lot 3 : thématique des espaces naturels
- ✓ Lot 4 : thématique du climat
- ✓ Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

Chaque lot de l'accord-cadre comprend un minimum et un maximum fixé en quantité :

Pour les classes (écoles) :

Lot	Mini annuel	Maxi annuel
Lot 1 : thématique des rivières	40 classes	90 classes
Lot 2 : thématique agriculture – alimentation	10 classes	50 classes
Lot 3 : thématique des espaces naturels	10 classes	30 classes
Lot 4 : thématique du climat	10 classes	30 classes

Pour le lot n°5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Mini annuel	Maxi annuel
0 session	10 sessions

1 session = 3 séances de 2 heures sur 1 semaine par vacances scolaires.

La campagne de sensibilisation 2023-2024 commencera aux vacances scolaires de la Toussaint 2023 et sera déployée dans le cadre du réseau de coordination territorial des ALSH.

Pour ce nouveau marché, un nouvel enjeu a été ajouté :

L'enjeu « santé et environnement », fort du constat du réseau régional d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté vers un développement durable (GRAINE) et de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS), plusieurs sujets ponctuels de santé-environnement commencent à être perçus, comme les perturbateurs endocriniens, les pesticides ou la pollution atmosphérique, mais il manque encore une perception globale des liens et interactions entre notre santé et notre environnement pour agir efficacement.

Cet enjeu est « nouveau » pour la collectivité. Ce thème s'applique aux élèves des écoles élémentaires publiques et privées ET aux enfants accueillis dans les ALSH.

Les variantes étaient interdites pour ce marché.

La durée de chaque lot de l'accord-cadre est de 1 an à compter de la notification du 1^{er} bon de commande pour que les prestations s'exécutent pendant l'année scolaire 2023-2024.

Chaque lot de l'accord-cadre est reconductible tacitement 2 fois 1 an.

La consultation a été lancée le 07 février 2023 sur la plateforme AWS, au BOAMP et au JOUE et sur le profil acheteur d'ARCHE Agglo, indiquant comme date limite de réception des offres le 10 mars 2023 à 12H00. La procédure de passation utilisée a été la procédure d'appel d'offres ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Le marché est passé sur offre de prix unitaires ; les services seront rémunérés selon les quantités réellement exécutées et en application des prix unitaires du présent marché.

5 offres ont été déposées avant la date limite de réception des plis, à savoir :

- ✓ Lot 1 : thématique des rivières
Groupement conjoint **ZIMELINE (mandataire) / SESIE** (26100 Romans sur Isère)
- ✓ Lot 2 : thématique agriculture / alimentation
Groupement conjoint **CIVAM 26 (mandataire) / CIVAM 07 / PAR 4 CHEMINS / MYCELIUM** (26120 MALISSARD)
- ✓ Lot 3 : thématique des espaces naturels
Entreprise LPO Auvergne-Rhône-Alpes (69007 Lyon)
- ✓ Lot 4 : thématique du climat
Entreprise POLLEN SCOP (07200 AUBENAS)
- ✓ Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
Entreprise POLLEN SCOP (07200 AUBENAS)

Les offres ont été jugées au regard des critères suivants :

Prix des prestations (40 points)

Valeur technique (60 points) jugée au regard des sous-critère suivants :

- ✓ **Qualité du contenu pédagogique pour chaque lot (40 points)** : Outils et supports pédagogiques adaptés aux différentes tranches d'âge et à chaque thématique / Lot, fiche pédagogique A4 recto pour chaque thème défini dans le CCTP au sein de chaque lot
- ✓ **Moyens humains affectés au marché (20 points)** : détail des CV, expérience des candidats, formation.

Les offres techniques ont été jugées conformes aux cahier des charges et aux attentes de la collectivité, c'est pourquoi nous proposons de signer les lots de cette consultation avec :

- ✓ Lot 1 : thématique des rivières
Au groupement conjoint **ZIMELINE (mandataire) / SESIE** (26100 Romans sur Isère) pour un montant de 108 000 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- ✓ Lot 2 : thématique agriculture / alimentation
Au groupement conjoint **CIVAM 26 (mandataire) / CIVAM 07 / PAR 4 CHEMINS / MYCELIUM** (26120 MALISSARD) pour un montant de 105 000 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- ✓ Lot 3 : thématique des espaces naturels
- ✓ **A l'entreprise LPO Auvergne-Rhône-Alpes** (69007 Lyon) pour un montant de 39 750 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

- ✓ Lot 4 : thématique du climat
A l'entreprise **POLLEN SCOP** (07200 AUBENAS) pour un montant de 37 800 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- ✓ Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
A l'entreprise **POLLEN SCOP** (07200 AUBENAS) pour un montant de 8 400 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

Une hausse d'environ 10% a été constatée sur les lots 1, 2, 3 et 5 par rapport au précédent marché.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'AUTORISER M. le Président à signer toutes pièces administratives et contractuelles relatives à cet appel d'offres
- D'AUTORISER M. le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues et tous actes y afférent.

Milieux / ENS - Contrat Ardèche Nature 2023 - 2026 - Convention de partenariat et validation du programme d'actions 2023

(Contrat et fiches actions disponibles en téléchargement)

ARCHE Agglo s'engage depuis 2015 auprès du Département de l'Ardèche dans l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion durable de l'Espace Naturel Sensible des gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne (ENS DDD) réparti sur 2 540 ha et 10 communes : Boucieu-le-Roi, Colombier-le-Vieux, Saint-Victor, Saint-Barthélémy-le-Plain, Colombier-le-Jeune, Plats, Lemps, Etables, Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône.

En 2022/2023, le Département a mis à jour, de manière concertée, son Schéma Directeur des ENS ardéchois Horizon 2030. Dans ce cadre, il a maintenu une enveloppe financière annuelle pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine naturel et établi un **Contrat Atout Nature (CAN)** et des objectifs sur 4 ans, renouvelables, pour chaque ENS dont la plupart sont pilotés par une structure coordinatrice locale.

C'est ainsi que pour l'ENS DDD, ARCHE Agglo bénéficie de 40 000 €/an d'aide du CD 07 pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs ainsi que pour l'animation du site.

Le Comité de suivi de l'ENS DDD, composé des élus des 10 communes, de partenaires scientifiques, de représentants d'usagers et de propriétaires impliqués dans la gestion du site s'est réuni le 22 février 2023 pour partager les objectifs 2023-2026 et le programme d'actions 2023.

Les objectifs 2023-2026 du CAN ENS DDD :

- ✓ Objectif 1 : Préserver les vieilles forêts
- ✓ Objectif 2 : Préserver les milieux ouverts
- ✓ Objectif 3 : Inventorier et suivre les espèces faune et flore liées aux milieux aquatiques
- ✓ Objectif 4 : Concilier les usages
- ✓ Objectif 5 : Sensibiliser-Eduquer à la nature

Plan de financement prévisionnel 2023 :

Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	Financement du Dpt		Autofinancement	
			Montant ⁽¹⁾	taux	Montant ⁽¹⁾	taux
Animation et coordination (80% ETP)	30 000,00 €	TTC	20 000,00 €	67%	10 000,00 €	33%
	30 000,00 €	TTC	20 000,00 €	67%	10 000,00 €	33%
Education à la nature à destination des scolaires (Campagne pédagogique AA)	33 780,00 €	TTC	20 000,00 €	59%	13 780,00 €	41%
	33 780,00 €	TTC	20 000,00 €	59%	13 780,00 €	41%
	63 780,00 €	TTC	40 000,00 €	63%	23 780,00 €	37%

A noter que compte-tenu des délais imposés par le Département dans la construction du programme 2023, des actions complémentaires ne figurant pas au CAN 2023-2026 ont d'ores et déjà été engagées avec le concours d'autres financeurs (ex : valorisation de la station géologique de Mordane et des boucles de Morens et Maçon-Gouny 80% LEADER).

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'APPROUVER le Contrat Atout Nature ENS DDD 2023-2026.,
- ✓ DE VALIDER le programme d'actions ENS DDD 2023 ;
- ✓ DE SOLLICITER les financements selon les règlements en vigueur ;
- ✓ D'AUTORISER M. le Président ou la Vice-présidente en charge de l'environnement à signer le contrat ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur Pierre MAISONNAT

Conventionnement avec le Département de l'Ardèche dans le cadre d'Atout Ruralité Ardèche

Le département de l'Ardèche souhaite contractualiser pour une période de 4 ans (2023-2026) pour l'attribution d'un montant de subventions **de 426 386 euros**.

Les bénéficiaires sont les Communautés de communes et Communautés d'agglomération, à l'exception des collectivités regroupant moins de cinq communes ardéchoises.

Les opérations éligibles portent sur des projets d'investissement permettant la création et la réhabilitation d'équipements témoignant d'un intérêt pour les habitants :

- ✓ Equipements favorisant l'accès à la santé
- ✓ Equipements scolaires, équipements d'accueil de la petite enfance, enfance, jeunesse
- ✓ Equipements culturels, patrimoniaux et de loisirs, équipements sportifs
- ✓ Alimentation en eau potable, assainissement, rivières
- ✓ Vidéo protection
- ✓ Autre...

Les dépenses éligibles sont celles liées à l'acquisition (foncier et bâtiments) et à la réalisation de travaux à l'exclusion de : · Tous frais annexes (études préalables, frais d'ingénierie, frais de notaire...), · Matériel roulant, · Réseaux secs (fibre, téléphone, électricité...)

Les modalités de l'aide sont les suivantes :

- ✓ L'aide départementale prend la forme d'une enveloppe d'aide pluriannuelle calculée au prorata de la population DGF par intercommunalité pour 4 ans (2023-2027). A cet effet, une convention précisant le programme d'actions sera conclue entre chaque collectivité et le Département. Cette programmation pourra faire l'objet d'une révision annuelle.
- ✓ Le taux d'aide maximum par opération s'élève à 50 % du montant hors taxe des dépenses éligibles dans le respect du taux minimum d'autofinancement (20%) prévu par l'article L 1111-10 du CGCT concernant les interventions financières des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Modalités de dépôt de la demande : à l'issue de la signature du contrat pluriannuel conclu entre la collectivité et le Département, la collectivité sera tenue de déposer une demande pour chaque opération figurant dans le programme d'actions.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le principe du conventionnement avec le Département de l'Ardèche dans le cadre d'ATOOUT Ruralité Ardèche ;
- D'AUTORISER M. le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

URBANISME

Rapporteur Jean-Louis MORIN

Convention d'adhésion temporaire au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la commune de Tain l'Hermitage

(Convention temporaire disponible en téléchargement)

La commune de Tain-l'Hermitage en attente du recrutement d'un instructeur n'est pas en capacité d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'équipe du service ADS d'ARCHE Agglo sera prochainement au complet. Le service sera en capacité d'assurer temporairement l'instruction de certains actes pour le compte de la commune (Permis de Construire, Permis de Construire modificatifs, Déclarations Préalables « complexes », Permis d'Aménager).

Il est proposé que la commune puisse confier l'instruction de ce type de dossiers au service ADS de l'agglo par le biais d'une convention de 3 mois renouvelable une fois soit 6 mois max. Sur 6 mois, l'estimation de la charge de travail supplémentaire pourrait correspondre à environ 23 dossiers soit 18 eqPC soit de l'ordre de 76h d'instruction (environ 13h/mois)

L'instruction sera facturée à la commune au coût équivalent PC en vigueur dans la convention 2021-2023.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER la convention temporaire au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la commune de Tain l'Hermitage ;
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge de l'urbanisme à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Subvention pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanos-Curson

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat approuvé le 6 février 2019, les communes peuvent recevoir une aide de 5 000€ pour la révision de leur Plan Local d'Urbanisme ou lorsque l'élaboration ou la révision du PLU est imposée (mise en compatibilité avec le PLH, le SCoT ou la réglementation) cette somme est de 10 000€.

L'engagement de cette somme est effectué sous réserve que les éléments du PADD soient conformes aux orientations du PLH et des politiques environnementales de l'agglomération. Le solde est effectué sous réserve que le PLU approuvé soit conforme aux orientations du PLH.

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Chanos-Curson a transmis son PADD débattu en conseil municipal. En matière d'habitat, la commune prévoit les principales orientations suivantes : prévoir une soixantaine de logements nouveaux, recentrer le développement résidentiel sur les villages

en particulier Chanos, produire 8 logements locatifs sociaux qui sont en cohérence avec le PLH au regard des opérations déjà réalisées.

Il est proposé d'engager la subvention suivante : 10 000€.

Pour mémoire:

L'objectif est d'accompagner les communes dans l'élaboration ou révision de leur document d'urbanisme afin de garantir la compatibilité avec le PLH et plus généralement, d'anticiper les demandes d'avis des Personnes Publiques Associées lors de l'arrêt du document.

Instruction des dossiers :

- **Demande, au moment du lancement de la démarche.** ARCHE Agglo accuse réception du dossier et demande le cas échéant les pièces manquantes.
- **Après le débat sur le PADD en Conseil municipal, ARCHE agglo doit être destinataire du PV et du PADD complet pour engager la subvention.** Après vérification de la cohérence entre le PADD et le PLH, l'aide est engagée. ARCHE Agglo informe la commune de l'engagement. **La commune peut alors demander un acompte de 30%.**
- Le **solde** de la subvention est versé **après l'approbation du document.**

Rappel des aides :

10 000€ pour une élaboration ou une révision imposée (c'est-à-dire pour la mise en compatibilité avec le SCoT, le PLH ou la réglementation). Avec l'approbation du SCoT et celle récente du PLH, les procédures actuellement en cours sont quasiment toutes concernées.

5 000€ pour une révision non imposée

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention de 10 000 € à la commune de Chanos-Curson pour la révision de son PLU ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

FINANCES – MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE

Rapporteur Jean-Louis BONNET

Patrimoine - Adhésion au groupement de commande SDE 07 pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments

(Convention disponible en téléchargement)

Le SDE07 propose à ARCHE Agglo d'adhérer à un groupement de commandes en vue de la réalisation d'audits énergétiques sur nos bâtiments, en application du Code de la commande publique, entre les personnes publiques dont les bâtiments à auditer sont situés sur le territoire du département de l'Ardèche et département limitrophe

Ces audits auront un double objectif à savoir :

- ✓ Répondre aux exigences du décret tertiaire relatifs à la réalisation de travaux permettant de réaliser une baisse de 60 % des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de l'agglomération de plus de 1000 m²,
- ✓ Répondre aux exigences demandées pour l'obtention des subventions état DETR.

L'adhésion à ce groupement de commande est gratuite et donnera la possibilité à l'agglomération de commander un audit via le SDE07, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER la convention de groupement de commande avec le SDE 07 ;
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du Patrimoine à signer tous les documents relatifs à l'adhésion à ce groupement de commandes.

Moyens généraux – Lancement du marché « produits d'entretien »

Le présent marché a pour objet les prestations de fourniture et de livraison de produits d'usage courant, de produits aérosols et désodorisants, petits matériels et accessoires d'entretien ménager, de produits d'hygiène et d'essuyage, de sacs plastiques ainsi que de produits et petits équipements d'entretien pour l'ensemble des équipements d'ARCHE Agglo.

Un accord cadre à bons de commande mono attributaire a été contracté en date du 24 juillet 2018 pour la fourniture de produits et matériels d'entretien pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an.

Ce marché est arrivé à échéance en juillet dernier. Il convient de le relancer.

Il est donc proposé de lancer un nouveau marché de fourniture de produits et matériels d'entretien. La consultation est allotie de la manière suivante :

- ✓ Lot n°1 : Fourniture d'articles de ménage
- ✓ Lot n°2 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène
- ✓ Lot n°3 : Fourniture de consommables et distributeurs
- ✓ Lot n°4 : Fourniture de produits à usage unique et sacs poubelles

Éléments substantiels de la consultation

Procédure : consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire exécuté au moyen de bons de commande avec un minimum et un maximum.

Montant annuel des mini / maxi :

- ✓ Lot n°1 : Fourniture d'articles de ménage : montant mini : 5 000 € HT/an - Maxi : 25 000 € HT/an
- ✓ Lot n°2 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène : montant mini : 20 000 € HT/an - maxi : 95 000 € HT/an
- ✓ Lot n°3 : Fourniture de consommables et distributeurs : montant mini : 20 000 € HT/an - maxi : 95 000 € HT/an
- ✓ Lot n°4 : Fourniture de produits à usage unique et sacs poubelles Montant : mini : 8 000 € HT/an - maxi : 40 000 € HT/an

Tous les deux mois, un bon de commande sera envoyé au titulaire du marché suivant les prix inscrits au Bordereau de Prix Unitaires avec livraison sur les divers sites d'ARCHE Agglo.

Si des produits ne sont pas recensés dans les BPU des divers lots, des commandes avec remise sur le prix catalogue pourront être réalisées.

Durée : an renouvelable 3 fois (4 ans maximum) et sera passé en procédure d'appel d'offres ouvert.

Pondération des Critères de jugement des offres :

- ✓ 40 points pour le prix
- ✓ 60 points pour la valeur technique

Calendrier proposé :

- ✓ Date lancement de la consultation : mi – mai 2023
- ✓ Date limite de réception des offres : mi-juin 2023
- ✓ Date prévisionnel de notification : mi-juillet 2023
- ✓ Démarrage des prestations : fin juillet 2023

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'APPROUVER le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- ✓ D'AUTORISER le lancement de la consultation sous forme de marché / accord cadre à bons de commande, selon une procédure d'appel d'offres ouvert.
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer le futur marché ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Finances – Fonds de concours à la commune de Tournon-sur-Rhône pour l'acquisition d'un local à destination de professionnels de santé

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération n° 2021-351 du 7 juillet 2021 portant sur les règles d'attribution des fonds de concours aux communes ;

Vu la délibération n°41.2023.065 du 6 avril 2023 de la commune de Tournon sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de 50 000 € pour l'acquisition d'un local à destination de professionnels de santé d'un montant de 229 000€. La charge nette de la commune est de 129 000€ ;

Considérant l'inscription des crédits au budget 2023 au chapitre 204 (opération 1006) du budget principal ;

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Tournon-sur-Rhône d'un montant de 50 000 € pour l'acquisition d'un local à destination de professionnels de santé.

Finances – Fonds de concours à la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse pour la réalisation de l'accès en mobilité douce au collège Joséphine Baker.

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération n° 2021-351 du 7 juillet 2021 portant sur les règles d'attribution des fonds de concours aux communes en application du 3ème alinéa qui stipule qu'ARCHE Agglo pourra intervenir sous forme de fonds de concours les projets communaux ayant un lien direct avec les compétences communautaires. ;

Vu la délibération n° 2023-033 du 4 avril 2023 de la commune de Saint Donat sur l'Herbasse sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de 134 762,25€ pour la réalisation de l'accès au collège Joséphine Baker, dont une partie est constitué d'une voie cyclable et dont les travaux s'élèvent à 1 292 061,54€ HT. La charge nette de la commune est de 302 159,29€.

Considérant les statuts d'ARCHE Agglo et la compétence « Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône **et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).** »

Considérant la délibération 2022-600 du 12 octobre 2022, approuvant le plan d'action du Schéma Directeur Cyclable. ARCHE Agglo d'ARCHE Agglo en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité et proposant un plan d'actions comprenant des aménagements à mener jusqu'à l'horizon 2036 afin de déployer un réseau cyclable d'environ 130 kilomètres répartis sur 17 itinéraires armatures.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse d'un montant de 134 762,25€ pour la réalisation de la voie cyclable dans le cadre des mobilités douces.

PETITE ENFANCE
Rapporteur Isabelle FREICHE

Marché « fourniture des repas » pour les structures d'accueil des jeunes enfants

(Convention de groupement de commandes disponible en téléchargement)

Un premier marché avait été passé pour une période de 4 ans pour la fourniture de repas et goûters pour les enfants accueillis en EAJE d'ARCHE Agglo ; celui-ci se terminant au 6 octobre 2023.

Comme énoncé (article 2.3) dans la convention de partenariat et de conventionnement entre ARCHE Agglo et l'association Planète Môme (délibération 2022-716), il a été proposé à l'association Planète Môme d'adhérer au marché pour les 11 EAJE gérés par ARCHE Agglo.

Tout comme pour le précédent marché, l'association représentée par sa co-Présidente Mme Vareille a fait part par mail du 10 janvier 2023, de son souhait d'adhérer à ce marché, l'association Planète Môme restant responsable de l'exécution de sa partie du marché (respect des mini-maxi et paiement des factures afférentes).

Il convient donc de constituer un groupement de commandes avec Planète Môme et de désigner ARCHE Agglo « coordonnateur du groupement ». La collectivité aura la charge de la procédure de dévolution des marchés publics jusqu'à la signature des marchés par les membres du groupement.

Il est proposé dans un souci d'optimisation financière et de fonctionnement des EAJE, de passer pour une période de 1 an renouvelable 3 fois selon une procédure d'appel d'offres ouvert (articles R.2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique) et en accord-cadre à bons de commande (articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique (CCP) mono-attributaire

Les clauses principales sont :

- ✓ Le respect des recommandations et textes règlementaires (GEMRCN : Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition, PNNS : Programme National Nutrition Santé, Loi Egalim, Loi Climat, ...)
- ✓ Proposition de menus adaptés pour les tranches d'âge (moins de 7 mois, 7 à 12 mois, 12 à 18 mois et 18 à 36 mois)
- ✓ Livraison en liaison froide le matin entre 7h15 et 9h30
- ✓ L'évaluation des besoins en nombre de repas et de goûters est :

REPAS	Minimum	Maximum
11 EAJE ARCHE Agglo	Minimum : 30 000	Maximum : 52 000
EAJE Planète Môme	Minimum : 6 000	Maximum 13 000
TOTAL	Minimum de 36 000 repas par an	Maximum de 65 000 repas par an
GOUTERS	Minimum	Maximum
11 EAJE ARCHE Agglo	Minimum 20 000 goûters	Maximum 40 000 goûters

- ✓ Constitution de stocks tampons en cas de non livraison pour raisons exceptionnelles, météorologiques, techniques, ...
- ✓ Proposition de produits « épicerie »

Les critères d'évaluation des différents candidats sont :

- ✓ Pour 50 points, la valeur technique
 - 30 points pour la qualité des produits (pourcentage de produits frais, en circuit court, labélisés, issus de l'agriculture biologique, saisonnalité, diversité, ...)
 - 20 points pour la qualité des services (organisation de la production des repas, de stocks de secours, les repas festifs, les délais de réajustement des commandes, ...)
- ✓ Pour 40 points, le prix
- ✓ Pour 10 points, les clauses environnementales (convention avec Chambres de l'agriculture, moyens mis en place contre le gaspillage, distance parcourue entre le lieu de production et celui de livraison, ...)

Calendrier de réalisation de ce marché :

- ✓ 3 mai 2023 : Présentation en Conseil d'Agglomération pour autoriser le Président à signer les différents documents afférents à ce marché
- ✓ 15 mai 2023 : Publication du marché (mise en ligne)
- ✓ 19 juin 2023 midi : Date limite de remise des offres
- ✓ Semaine 27 : Commission d'Appel d'Offres
- ✓ Fin juillet 2023 : Notification du marché

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'APPROUVER la convention de groupement de commandes ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à la signer
- ✓ D'APPROUVER le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- ✓ D'AUTORISER le lancement de la consultation sous forme de marché / accord cadre à bons de commande, selon une procédure d'appel d'offres ouvert.
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer le futur marché ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Marché de fourniture d'électroménager semi professionnel et réparation - Groupement de commande avec Planète Môme

(Convention de groupement de commandes disponible en téléchargement)

Un premier marché avait été passé pour une période de 1 an pour la fourniture et l'entretien de lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle semi-professionnels pour les EAJE d'ARCHE Agglo ; celui-ci se terminant au 14 juin 2023.

Comme énoncé (article 2.3) dans la convention de partenariat et de conventionnement entre ARCHE Agglo et l'association Planète Môme (délibération 2022-716), il a été proposé à l'association Planète Môme d'adhérer au marché simplifié passé pour les 11 EAJE gérés par ARCHE Agglo.

L'association représentée par sa co-Présidente Mme Vareille a fait part, par mail du 3 avril 2023, de son souhait d'adhérer à ce marché, l'association Planète Môme restant responsable de l'exécution de sa partie du marché (et du paiement des factures afférentes).

Il convient donc de constituer un groupement de commandes avec Planète Môme et de désigner ARCHE Agglo « coordonnateur du groupement ». La collectivité aura la charge de la procédure de dévolution des marchés publics jusqu'à la signature des marchés par les membres du groupement.

Il est proposé dans un objectif d'optimisation financière et de fonctionnement des EAJE, de passer pour une période de 2 ans et pour un montant inférieur à 40 000 € hors taxe un marché simplifié pour l'achat et l'entretien des électro-ménagers semi-professionnels (lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle) conformément à l'article R.2122-8 du code de la Commande Publique (marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant) .

Les clauses principales (ayant fait l'objet d'une relecture par l'association Planète Môme et qui ont été présentées en Commission Petite Enfance-Parentalité du 24 avril) sont :

Fourniture du matériel sus cité

- ✓ Garantie 2 ans pièces et mains d'œuvre
- ✓ Livraison et mise en service gratuites
- ✓ En attente de la livraison de l'appareil neuf, mise à disposition gratuite pour toute la période d'un appareil similaire de prêt (à titre gracieux)

Entretien et réparation :

- ✓ Intervention dans les 24 heures souhaitée (à défaut dans les 72 heures)
- ✓ En cas de réparation impossible sur site, mise à disposition immédiate d'un matériel de prêt similaire (à titre gracieux)
- ✓ Forfait fixe de déplacement pour toutes les crèches

Cette proposition sera transmise à 3 prestataires du territoire (ou proches) susceptibles de pouvoir répondre à un tel marché, dont le prestataire qui avait obtenu le marché sur la période précédente. Les critères d'évaluation des offres (ayant fait l'objet d'une relecture par l'association Planète Môme et qui seront proposés en Commission Petite Enfance-Parentalité du 24 avril) sont :

Pour l'achat de matériel :

- ✓ le prix
- ✓ les critères techniques (indice de réparabilité, temps d'un cycle, ...)
- ✓ des critères environnementaux (classe de l'appareil)

Pour l'entretien et les réparations

- ✓ les délais d'intervention
- ✓ le prêt de matériel de remplacement
- ✓ le coût des pannes les plus courantes

Ce marché simplifié n'est pas soumis à délibération

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER la convention de groupement de commande avec l'Association Planète Môme pour le marché de fourniture d'électroménager et de réparation ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

PROJET DE TERRITOIRE – MOBILITES – DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur Xavier ANGELI

Développement local - Renouvellement du Conseil de développement

(Liste complète des membres du Conseil de développement disponible en téléchargement)

Suite à la présentation du rapport d'activités en début d'année, il a été acté de renouveler un appel à candidatures pour remplacer les membres ayant démissionnés sur les collèges « association » et « citoyen ». Pour ce faire une communication adaptée a été engagée via la presse, la diffusion sur panneaux lumineux et site internet des communes.

Les différentes étapes de l'appel à candidature sont rappelées ci-dessous :

- ✓ Organisation d'une réunion d'information le 21 mars (15 nouveaux candidats présents)
- ✓ Appel à candidatures a pris fin au 30 mars
- ✓ Réception de 27 candidatures
- ✓ Le groupe Fonctionnement du CODEV (5 membres) a retenu 25 candidatures (2 personnes n'ont pas souhaité confirmer leur candidature suite à la réunion de présentation)

Il est proposé d'intégrer les nouveaux membres suivants dans ces 2 collèges :

ATTHAR	Jean-Jacques	CHANTEMERLE LES BLES	BLETON	Philippe	TAIN L'HERMITAGE
AMBLARD	Caroline	CROZES HERMITAGE	GARNIER	Christophe	CHANOS CURSON
BILLON	Martine	TOURNON SUR RHONE	COURSODON	Nicolas	TAIN L'HERMITAGE
FERY	Jean Chrstophe	CHARMES SUR L'HERBASSE	THUDEROZ	Christian	SAINT FELICIEN
MEJEAN	Hélène	MAUVES	ROCHETTE	Christophe	BEAUMONT MONTEUX
DORCIVAL	Lise	TOURNON SUR RHONE	DUCROS	Françoise	BATHERNAY
CAILLET	Grégory	TOURNON SUR RHONE	FONTAINE	Anais	TOURNON SUR RHONE
SURDON	Christine	ARLEBOSC	BERNARD	Sylvain	TOURNON SUR RHONE
GOUY	Francis	GLUN	THOMAS	Jean-Luc	BOZAS
MENJOT	Denis	TOURNON SUR RHONE	EXBRAYAT	Sandrine	SAINT JEAN DE MUZOLS
ILTIS	Véronique	TOURNON SUR RHONE	THOUMELIN	Françoise	BREN
DELESTRE	Françoise	TOURNON SUR RHONE	POULAIN	Patrice	BREN
ROZAND	Christine	CHANOS CURSON			

Pour mémoire les prochains temps de travail du CODEV :

Avis sur le projet de Territoire

Un temps de présentation du projet de territoire pour la production d'un avis est programmé le 6 juin avec les membres du CODEV

Informations sur les réunions programmées avec les groupes de travail

- **Réunion sur la thématique de l'eau à programmer en mai (intervention technique et/ou élus en charge de l'eau)**

Considérant la liste complète des membres du Conseil de Développement ;

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER la nouvelle composition du Conseil de développement.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur Frédéric SAUSSET

Modification d'un délégué au Syndicat Intercommunal des eaux de la Veune

Après avis des communes de la commune de Chantemerle-les-Blés, il est proposé de remplacer :

- Michel MARTIN (décès) par Patrick GUICHARD

en tant que délégué titulaire représentant ARCHE Agglo au Syndicat des eaux de la Veune.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER cette proposition.

INFORMATIONS

Présentation du bilan de l'action Emploi / Orientation d'ARCHE Agglo

(Présentation disponible en téléchargement)